

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte rendu de la séance du 27 Octobre 2021
3. Vote des tarifs communaux pour 2022
4. Investissements 2022
5. DETR 2022
6. Autorisation au maire d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
7. Dépenses d'investissement inférieures à 500 €
8. Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable
9. Avenant à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
10. Fonction publique : suppression du régime dérogatoire aux 1 607 h
- 11 . Questions diverses

Les membres du conseil municipal se sont réunis au Centre Culturel, en raison des recommandations sanitaires, le 15 décembre, à 19h, sous la présidence de M. Sébastien DESCREUX, Maire.

**Etaient présents** : Mmes, MM. DESCREUX Sébastien, Maire ; REININGER Alain, MARCEAU Caroline, GONIN Marie-Claire, DENOUEL Julien, GUINOT Sandrine, adjoints ; AGEZ Jean Michel, GUILLODAT Odile, BERNARD Monique, PELLETIER Gérard, PARMENTIER Marie-Laure, DENEUX Daniel, DUCREUX Roland, HERVÉ Guillaume, MULOT Michel, COMTE François, VALET Véronique  
**Procurations de** COIGNAC Maryse à DESCREUX Sébastien

**Absent excusé** : Florence CIBICK

**Secrétaire de séance** : Guillaume HERVÉ

Compte rendu de la séance précédente : adopté à l'unanimité

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL**

- 09/12/2021 : Avenant n° 2 marché MAILHARRO Tv Ecole Primaire : habillage bois porte+ 864.96 €HT
- 09/12/2021 : Avenant n° 3 marché MAILHARRO Tvx Ecole Primaire: garde corps métal, porte chaufferie, soubassements muret + 3 223.72 €€HT
- 09/12/2021 : Avenant n° 2 marché BRADE Tvx Ecole Primaire : suppression des stores prévus au marché = - 8 330 € ht
- 14/12/2021 : Avenant n° 3 BRADE, +value 3 760 € HT.

Le total des plus et des moins values effectués depuis le début des travaux se monte à - 4 123.92 € ht ce qui porte le montant global du marché à 183 125.21 € ht .

## **VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2022**

*Délibération n° 2021-D-050*

Alain REININGER fait part des propositions de la commission finances de maintenir l'ensemble des tarifs 2021 pour 2022. Les tarifs pour le camping et la piscine ont été discutés par la commission tourisme le 4 décembre, qui propose de reconduire l'ensemble des tarifs piscine camping 2021, sauf pour :

- bracelet piscine : 3 € (au lieu de 2€)
- douche pour les passants extérieurs : 2 € (gratuit auparavant)
- lave linge pour les passants extérieurs : 2 € (gratuit auparavant)
- garage mort : 5 € (tarif non prévu)

Il est institué une réduction "fidélité" au camping : 1 nuit offerte par groupe au bout de 2 semaines consécutives et 2 nuits offertes au-delà de 2 semaines consécutives.

La liste détaillée des tarifs a été remise à chaque conseiller.

Soumises au vote, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **INVESTISSEMENTS 2022**

Suite aux réunions de la commission finances qui ont débattu des différents projets en cours et à venir, A. REININGER énumère les investissements à prévoir en 2022 en précisant que cette liste servira à établir, au vu des devis reçus et à arriver, les dossiers de demande de subvention ; il précise que cette liste évoluera en fonction des finances communales lors de l'élaboration du budget 2022.

Il fait part également d'autres investissements sur le territoire, hors budget communal :

- Réhabilitation de l'hôtel restaurant du Val d'Aron par Nièvre Aménagement pour un coût de 950 000 €
- Travaux de mise aux normes de la déchetterie par la CC BAZOIS LOIRE MORVAN pour un coût de 300 000 €
- Création de la ZAE par la CC BLM et Nièvre Aménagement
- pontons bateaux sur le budget communautaire

Marie Claire GONIN donne la liste des travaux de voirie prévus pour 2022 :

- rue de Martigny, avec de gros travaux puisqu'il faudra poser des bordures spéciales afin de retenir la terre et permettre aux engins de circuler
- Route du Moulin de Coddès, jusqu'à la propriété de M. BOURGES
- une partie de la route de Coueron vers le passage à niveau et la route de Fours sur 230 mètres
- route du Bois Clair

Une reprise des travaux pour corriger les malfaçons sera également effectuée route des Fontaines Noires et rue de la Scierie

## **DETR 2022**

*Délibérations n° 2021-D-051 / 052 / 053*

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide de solliciter des financements au titre de la DETR 2022 pour les projets suivants :

- acoustique salles du FOYER et CENTRE CULTUREL pour un coût de 11 250 € HT
- rénovation intérieure salle de classe (mobilier, travaux entreprises + en régie, porte cantine) pour un coût de 41 500 € HT
- deux poteaux incendie pour un coût de 7 500 € HT.

## **AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET**

*Délibération n° 2021-D-054*

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 39 079.50 €

Approuvé à l'unanimité.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT INFÉRIEURES A 500 € TTC**

*Délibération n° 2021-D-055*

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 € TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement. Ces acquisitions peuvent être affectées en section d'investissement afin de bénéficier du F.C.T.V.A sur délibération expresse du Conseil Municipal et sous réserve qu'ils figurent dans la liste complémentaire élaborée annuellement par cette même assemblée, à condition que ces biens meubles ne soient pas inclus dans les comptes de charges et qu'ils revêtent un caractère de durabilité.

Le Maire énumère la liste des différents matériels qu'il propose d'inscrire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DSITRIBUTION DE L'EAU POTABLE

*Délibération n° 2021-D-056*

Conformément aux dispositions de la loi n°95-127 du 28/02/1995, le Maire doit présenter au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, établi au titre de l'exercice 2020 par la société SUEZ, délégataire du SIAEP du Val d'Aron.

Monique BERNARD, déléguée au SIAEP, donne le bilan 2020 qui se résume ainsi :

- l'eau a été distribuée à 4 175 abonnés (-0.17% par rapport à 2019) pour une population desservie de 6 923 habitants
- le Syndicat dispose de trois ressources qui ont fourni 556 729 m3 d'eau traitée ;
- Les abonnés ont consommé 473 043 m3, soit en moyenne 310 litres par abonné et par jour. - 8.13% par rapport à 2019)
- le rendement du réseau a été de 87.57% (il était 90.08 % en 2019).
- La qualité de l'eau est bonne et le prix moyen en 2021 est de 273.56 € pour 120 m3 avec une variation par rapport à 2020 de -1 %(sur le montant payé par le consommateur, 67.04% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 16,29% reviennent au Syndicat pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16.67%).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

## AVENANT A LA CONVENTION NIEVRE INGENIERIE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

*Délibération n° 2021-D-057*

Le Maire fait part du projet d'avenant à la convention du 01/01/2019 (renouvelée le 11/01/2021) entre la commune et Nièvre Ingénierie ; en effet, Nièvre Ingénierie augmente ses tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022, notamment pour permettre de financer la dématérialisation de ces actes qui devra être accessible à tous les administrés à partir du 1er janvier 2022.

Ainsi les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

	Tarifs en cours	2022
Permis de construire	75 €	95 €
CU a	15 €	19 €
CU b	30 €	38 €
Déclaration préalable	52.50 €	65 €
Permis de démolir	60 €	76 €
Permis d'aménager	90 €	114 €
Forfait annuel (montant par habitant)	1.50 €	1.65€

Alain REININGER précise que cela représente une hausse de 27% du tarif des actes et de 10 % du montant forfaitaire par habitant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs et autorise le Maire à signer l'avenant.

## FONCTION PUBLIQUE : SUPPRESSION DU REGIME DEROGATOIRE AUX 1 607 H

*Délibération n° 2021-D-058*

L'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique (6 août 2019), supprime tous les régimes dérogatoires aux 1607 heures, c'est-à-dire les congés "spéciaux" accordés par les maires, présidents etc... aux agents de leurs collectivités). Les services de l'Etat sont chargés de recenser auprès des collectivités les accords existants et les décisions prises pour y mettre fin à partir du 01/01/2022. La collectivité est concernée avec les deux journées de congés accordées par le maire pour les fêtes de fin d'année ; cet accord étant inscrit dans le règlement intérieur, le conseil municipal décide de le supprimer à compter du 01/01/2022. Un projet de modification du règlement devra être soumis au comité technique du Centre de Gestion.

## QUESTIONS DIVERSES

ORDURES MENAGERES : (le maire fait part de la proposition de la commission communautaire des déchets ménagers d'augmenter la redevance annuelle de 6.5%, ainsi que de 18€ pour les habitants de CERCY afin de payer le tarif correspondant au rythme de collecte d'une fois hebdomadaire.).

Il rappelle la réunion d'information publique le 21 décembre au Centre Culturel sur les nouvelles consignes de tri à partir de janvier 2022.

URBANISME - PLUi : Alain REININGER fait part des informations suivantes :

- la commission mixte commune/ communauté de communes se réunira courant janvier pour la poursuite de l'élaboration du PLUi ; elle sera suivie d'une réunion publique.
- une étude avec les collaboratrices Petites Villes de Demain est en cours pour la mise en place du fonds façade ainsi que sur l'inventaire des commerces et locaux vacants.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : suite à une réunion organisée par le sous préfet avec tous les acteurs concernant le développement de la zone économique, tous les freins ont pu être levés afin que l'entreprise CASSIER puisse installer dans la ZAE sa nouvelle activité de réemploi de pneumatiques usagés. Celle-ci doit maintenant s'engager par écrit quant au lancement de l'opération sur la ZAE de CERCY LA TOUR.

CANDIDATURES GESTION CAMPING GUINGUETTE : le délai arrive à son terme le 17 décembre. A ce jour, 5 candidats ont visité le site, mais 3 seulement ont déposé leur dossier. La commission d'appel d'offres se réunira le 22 décembre afin de retenir le futur gérant.

### TOUR DE TABLE

Sandrine GUINOT

- souhaite avoir l'opinion des élus sur l'inauguration des Illuminations afin des avoir si cette manifestation sera à renouveler

Véronique VALET

- demande des précisions quant aux dates de mise en service de la fibre.
  - ➔ Alain REININGER lui indique de se reporter à la carte interactive sur le site de Nièvre Numérique
- demande si des bons d'achats seront distribués aux personnes n'ayant pas participé au repas des + 70 ans
  - ➔ le Maire répond par l'affirmative en précisant que compte tenu du décalage de la date du repas, la distribution des bons d'achat est également repoussée à début janvier ; les bons seront valables 3 mois.

Monique BERNARD

- fait part des différents projets relatifs à l'éclairage et pour lesquels le SIEEEN est chargé d'établir des devis :
  - vélo route quai Lacharme : installation de bornes éclairantes sur la partie promenade
  - camping : installation de 2 lampadaires solaires, à détecteur (fonctionnement autonome)
  - giratoire Croix de Vauilly : pose de plots lumineux rétro-réfléchissants tout autour de la base du rond-point ainsi que sur les îlots
  - Eglise : remplacement de l'éclairage actuel par des Leds
- informe qu'un deuxième branchement électrique pour le marché pourrait être installé par un électricien dans le coffret de réglage de l'éclairage des Remparts
- indique qu'elle prendra contact dès le début d'année prochaine avec le Conseiller en énergie du SIEEEN afin de travailler sur le diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Caroline MARCEAU

- informe de la mise en place du protocole sanitaire de niveau 3 à la cantine scolaire dès le jeudi 9 décembre
- indique que la manifestation "La Perche de Noël" au gymnase est maintenue ce samedi 18 décembre

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h35.